



www.sante-environnement-jura.fr

LA LETTRE

N° 2025 37

22 Novembre 2025

QUESTIONS SUR LA DETTE

A longueur de journée, les pouvoirs publics, de nombreux élus, les médias n'ont plus que ce mot à la bouche : la dette. Une dette qu'il faut éponger à tout prix, selon ceux-ci. Ceci sans parler des causes de la dette ni à quoi elle a servi, ni à qui elle profite.

Elle est qualifiée de danger, de générationnelle notamment en ce qui concerne les retraites, de démographique, etc.

En ce qui concerne les causes, tous ceux qui lisent depuis quelque temps nos lettres et nos bulletins peuvent amener des réponses à cette question. Depuis les années 1980, tous les gouvernements en place, pris dans l'engrenage d'une politique de l'offre, ont pris des dispositions qui ont entraîné une redistribution à rebours. Tout ceci au bénéfice des classes possédantes, par exemple : suppression de l'ISF, baisse de la fiscalité sur le capital, multiplication des aides aux entreprises pour atteindre selon le rapport de deux parlementaires 211 milliards sans contrepartie (lettre 2025 26), etc... Vous avez également pu lire dans notre bulletin spécial sur les 80 ans de la Sécurité Sociale que la part des richesses produites dans notre pays (PIB) destinée aux populations a fondu. En 1981, la part des richesses produites revenant aux populations soit sous forme de salaires soit sous forme de prestations était évaluée dans les comptes de la nation à 62,1%. En 2023, cette part ne représente plus que 52,4% du montant des richesses produites (PIB). Elle a été diminuée d'un montant de 278 Milliards € par an. Nous sommes très loin des quelques milliards de déficit

de la Sécurité Sociale.

Ces mêmes ne cessent de parler de l'épargne des Français, chiffrée aux environs de 6 300 milliards €, soit le double du montant de la dette, qui serait un obstacle au développement de l'économie. Mais là encore, ceux-ci, ne précisent pas qui détient cette épargne.

Alors, allons du côté de l'INSEE pour avoir des informations statistiques. Selon l'INSEE, au cours de cette période, l'épargne des plus modestes a baissé de 29% en volume alors qu'elle a augmenté de 27% pour les plus aisés. Au bout du compte, ce sont les plus aisés qui détiennent les titres de la dette de l'Etat et qui en profitent. Dans les faits, le seul patrimoine des plus modestes est représenté par les prestations sociales et les services publics qui sont mis au pilori comme étant la cause de la dette.

Le fait de détenir les titres de la dette permet aux plus aisés de faire pression sur les pouvoirs publics et ainsi d'orienter la politique à leur faveur.

Nous le voyons tous les jours avec les attaques contre la Sécurité Sociale, l'hôpital public à qui sont retirés les moyens de son fonctionnement, tant en matière de finance qu'en matière de personnel et contre l'ensemble des services publics qui disparaissent chaque jour un peu plus.

Alors que l'on soit jeunes ou vieux, que nous soyons en ville ou à la campagne, dans la mesure où nous appartenons à cette même classe des plus modestes, nous subissons ces attaques quotidiennes.

Comme le dit très bien Benjamin LEMOINE, chercheur au CNRS, dans le jour-

nal Le Monde daté du 3 octobre dernier : « *la dette ne représente pas un danger universel. Elle est devenue un instrument de décision d'une classe rentière. La véritable fracture n'est pas générationnelle, mais sociale* ».

En conséquence, l'alternative qui permettrait de sortir de cette situation est de changer cette politique de l'offre en satisfaisant la demande des populations en matière de prestations sociales, d'investissements dans les services publics, dans la transition écologique, afin de satisfaire les besoins de l'ensemble de la population. Ceci en faisant participer ceux qui ont accumulé une fortune insolente, soit les 0,1% des plus riches. Ce n'est pas seulement une question de justice fiscale, c'est le moyen de lutter contre l'extension de la dette publique.

Action Santé Solidarité

Centre Social

Rue de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

actionsantesolidarite@gmail.com

Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association